

Pesticides, eau potable, métabolites

Pour protéger l'eau, nous demandons l'interdiction du S-Métolachlore !

La pollution de notre ressource en eau par les pesticides est généralisée. Que ce soit par les molécules elles-mêmes ou par leurs métabolites, cette pollution s'avère plus que préoccupante pour notre ressource en eau potable. Eau & Rivières de Bretagne vient d'écrire au Préfet de Région pour lui demander d'interdire dès cette saison culturale l'usage du S-Métolachlore.

Une contamination généralisée

Malgré l'existence de techniques alternatives, il se vend environ 140 T de cette matière active dans notre région (moyenne triennale 2017-2019¹). Le métolachlore ESA et le métolachlore OXA, les métabolites de ce désherbant de printemps utilisé sur maïs, sont omniprésents dans notre eau.

Le premier a été quantifié dans toutes les stations échantillonnées de nos cours d'eau en 2019. Encore plus préoccupant, il dépassait la limite de 0,1 µg/L dans plus de 92 % des cas ! Malheureusement, les résidus de ce pesticide sont aussi présents dans des forages, même les plus profonds. La preuve incontestable que malgré la présence de périmètres de protection de captage, nous n'avons pas été capables de protéger notre ressource la plus vitale. Un véritable échec.

Notre eau potable impactée

Des dépassements devenus problématiques vis-à-vis de la production d'eau potable. En effet, pour être reconnue conforme l'eau potable ne doit pas dépasser une concentration de 0,1 µg/L pour chaque pesticide ou métabolite pertinent (0,5µg/L pour le total des molécules). Le métolachlore ESA est reconnu comme métabolite pertinent par l'Anses et doit donc respecter cette norme. Pourtant, il est désormais courant de voir ses concentrations dépasser les 0,1µg/L. Une omniprésence à des teneurs qui obligent les producteurs d'eau à des traitements coûteux, quand leur station disposent des équipements nécessaires. Et encore, sans certitude d'être capable d'abattre en totalité cette pollution.

Des recommandations insuffisantes

Le fabricant de ce produit lui-même recommande « *de ne pas utiliser son produit sur les périmètres d'aire d'alimentation de captages prioritaires et les zones sensibles* » ! Pour notre association, il faut s'assurer que cette simple recommandation du fabriquant devienne une obligation réglementaire s'appliquant à tous.

L'arbre qui cache la forêt

Demander l'interdiction d'un seul pesticide, si contaminant de la ressource en eau soit-il, est bien évidemment insuffisant. La politique des petits pas atteint ses limites et le S-métolachlore est l'arbre qui cache la forêt. Mais de combien d'arbres y aura-t-il besoin avant de s'attaquer à la forêt ?

Il doit être mis un terme à cette contamination généralisée. Ce n'est pas uniquement une question environnementale, il s'agit bien une question de santé publique. Les effets cocktails et possibles interactions de ce produit avec d'autres n'étant toujours pas connus.

Interdire au plus vite, l'usage de tous les pesticides de synthèse est impératif. **Protéger notre ressource en eau doit être une ambition commune et prioritaire** ; une urgence, pour que ce qui est considéré aujourd'hui comme une pollution ne vire pas à l'empoisonnement généralisé.

Contacts presse :

Dominique Le Goux : Chargée de mission pesticide d' Eau & Rivières de Bretagne : 06 88 01 19 25

¹ Source BNV-d, DRAAF. Traitement : Observatoire de l'environnement en Bretagne, Novembre 2020. <https://bretagne-environnement.fr/evolution-ventes-produits-phytosanitaires-bretagne-datavisualisation>